



## Demande d'autorisation à quitter le département pour partir en fra

Par **ivan**, le **14/08/2012** à **11:32**

Bonjour,  
voilà depuis février 2009 je suis placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter le département, donc je voudrais savoir si le juge d'instruction pourrait me laisser partir en France pour travailler si je lui fais la demande. Je ne quitte pas le territoire français puisque je suis à la Réunion et je pars en métropole.

cordialement.

Par **amajuris**, le **14/08/2012** à **15:36**

bjr,  
impossible de répondre à la place du juge, mais si vous avez l'interdiction de quitter le département de la Réunion, il me semble peu probable qu'il vous autorise à quitter le département pour une longue période.  
cdt